



## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **1/ ENGAGEMENTS DES PARTIES**

**Le Laboratoire de la Chambre d'agriculture de l'Aude agréé par le Ministère Français de l'Agriculture s'engage à :**

- réaliser la prestation d'analyses, objet du présent bon de commande, dans le respect de la réglementation et des lois en vigueur.
- réaliser cette prestation dans le respect de son code éthique (Code éthique consultable sur le site internet de la Chambre d'agriculture : [www.aude.chambre-agriculture.fr](http://www.aude.chambre-agriculture.fr)).
- informer le demandeur de toutes contraintes liées à la prestation d'analyses ou des difficultés rencontrées lors de sa réalisation .

**Le Demandeur s'engage à :**

- mettre à disposition de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, le bon de commande dûment rempli et signé lors de la remise de l'échantillon à analyser.
- s'acquitter du paiement de la facture relative à cette prestation une fois le travail terminé et le rapport remis par le Laboratoire de la Chambre d'agriculture.

### **2/ CONFIDENTIALITE**

Les données personnelles recueillies par la Chambre d'agriculture de l'Aude à l'aide de ce bon de commande sont nécessaires à la gestion de cette prestation. Cependant, ces mêmes données serviront à mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie. Notre base de données est limitée à un usage interne.

La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public.

Le Demandeur accepte que les données recueillies dans le cadre de ce bon de commande de prestation soient utilisées pour mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Chambre d'agriculture de l'Aude [dpo@aude.chambagri.fr](mailto:dpo@aude.chambagri.fr)

Plus d'informations sur vos droits et sur vos données personnelles :

<https://aude.chambre-agriculture.fr/pratiques/donnees-personnelles/>

Nous sommes par ailleurs, sauf opposition de votre part susceptible de communiquer vos données techniques pseudonymisées (c'est-à-dire qu'un niveau de sécurité a été mis en place en enlevant vos données directement identifiantes et en ne communiquant que le code INSEE de votre commune) à des fins statistiques et/ou de recherche scientifique. Ces transferts s'opèrent vers des organismes publics reconnus dans le cadre de l'exercice de leur mission d'intérêt public. »

### **3/ RESPONSABILITE**

La Chambre d'Agriculture de l'Aude est responsable du bon déroulement de sa mission, conformément aux règles professionnelles normalement applicables. Elle sera déchargée de toute responsabilité dans le cas où le demandeur ne lui fournit pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de sa mission ou si ce dernier lui fournit des informations erronées ou s'il lui fournit les informations hors délai.

La Chambre d'agriculture de l'Aude ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée par le bénéficiaire des conseils, études ou documents fournis. L'appui de la Chambre d'agriculture de l'Aude ne dégage pas l'agriculteur de sa responsabilité en cas de contrôle.

### **4/ CONDITIONS DE VALIDITE, DE MODIFICATION ET DE RESILIATION**

La présente commande est définitivement acceptée lorsque le bon de commande relatif à la prestation d'analyses est signé par les deux parties, avec acceptation des conditions générales par paraphe.

#### **Modification du bon de commande**

Toute modification du bon de commande doit être faite par écrit et être dûment signée par les deux parties concernées.

#### **Résiliation anticipée**

Toute prestation débutée et interrompue sera facturée en fonction du travail réalisé sur la base tarifaire du Laboratoire de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

Toute interruption d'exécution de la prestation doit être notifiée par écrit et argumentée, le plus tôt possible, qu'elle soit à l'initiative du demandeur ou du Laboratoire de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

#### **Résiliation de plein droit**

Le prestation est annulée de plein droit, dans le cas où le demandeur fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, après mise en demeure adressée à l'administrateur, ou bien en cas de cessation d'activité.

### **5/ LITIGES**

L'exécution de ce bon de commande est soumise aux lois françaises et règlements européens.

En cas de difficulté sur son interprétation ou son exécution, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable avant de saisir, en dernier recours, le tribunal de Carcassonne compétent pour régler le litige.